

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2014 COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le cinq juin à 20H30, le Conseil municipal de la commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mai 2014.

<u>Présents</u> : Mmes	B. ANTHOINE	J. DUTOIT	I. FILOCHE
B. GONDOUIN	A. GOSTELI	C. LEBOUCHER	F. MELCHIOR-BONNET
L. MEROTTO	C. PONCINI	V. THORET	F. UJHAZI
Mrs	C. BEROUJON	J.-C. BOILLON	R. BORNE
P. CHASSOT	F. DRICOURT	G. ETALLAZ	T. HUMBLLOT
F. MAZIT-SCHREY	F. MEGEVAND	G. SOCQUET	R. VICAT

Absent(s) excusé(s) : D. BONNEFOY - H. DE MONCEAU - P.-H. THEVENOZ
C. BADO qui a donné pouvoir à A. GOSTELI
Y. HELLEGOUARCH qui a donné pouvoir à I. FILOCHE

Madame France MELCHIOR-BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (17.04.2014) est validé par les élus présents.

INFORMATIONS DIVERSES – RAPPORTS DES COMMISSIONS

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée des 4 dates retenues par la Communauté de Communes du Genevois pour présenter aux élus et personnels des communes du canton le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les élus intéressés peuvent assister aux réunions prévues en fonction de leur disponibilité.

Il signale également l'organisation du salon « Réhabitat » le 14 juin 2014 à Archamps au Centre de Convention.

Les rapports des travaux des diverses commissions sont ensuite faits par les adjoints.

« Finances » : G. SOCQUET évoque la rencontre au Centre des Finances publiques avec Madame GARIGLIO, comptable du Trésor et son adjoint. Un rapport sur les finances de la commune a été remis lors de cette rencontre à laquelle assistaient le Maire, l'adjoint en charge des finances, J.-C. BOILLON et le D.G.S.

.../...

Le Trésor public a informé que l'encaissement des recettes des services périscolaires et des loyers peut désormais se faire via internet. Une convention entre la commune et le Trésor public doit être établie à cet effet.

Il indique que la commission s'est réunie les 6 et 7 mai pour examiner et proposer les subventions à allouer aux associations. Ce point sera détaillé au cours de la réunion lors du vote des subventions.

« Urbanisme – P.L.U. » : C. BEROUJON indique que la commission s'est réunie 2 fois pour examiner les demandes de permis de construire et déclarations de travaux déposés et qu'une réunion pour faire le point sur l'avancement de la révision du POS s'est tenue le 20 mai avec le bureau EPODE. Le calendrier prévisionnel de la révision a été recalé pour une adoption du nouveau document d'urbanisme fin 2015.

« Travaux - Environnement » : R. VICAT fait le compte rendu du diagnostic éclairage public rendu par le SYANE et présenté à sa commission le 22 mai dernier. L'ensemble des points lumineux a été relevé avec des propositions concrètes et chiffrées pour faire des économies d'énergie et diminuer le coût de la consommation. Le Conseil municipal charge la commission de préparer des propositions annuelles.

La commission va par ailleurs se réunir rapidement pour faire un point sur le projet des vestiaires du stade car le bureau d'étude est prêt à lancer la consultation des entreprises.

« Scolaire / Périscolaire / Enfance-Jeunesse » : I. FILOCHE indique que des réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves et les conseils d'écoles maternelle et élémentaire.

La commission s'est par ailleurs réunie le 22 mai. Elle présente les futurs rythmes scolaires à appliquer dès la rentrée de septembre (horaires, jours, ateliers à mettre en place, etc ...).

Le service enfance-jeunesse sera chargé de l'organisation des activités périscolaires.

Elle indique que des travaux de peinture et de remplacement des stores seront effectués dans les classes élémentaires durant l'été.

« Communication – Relations avec les associations et les commerçants » : F. MELCHIOR-BONNET signale que le bureau du comité de Foire de la Sainte-Barbe a été renouvelé dernièrement et que des discussions ont été engagées pour l'organisation de la Foire 2014.

Elle propose que les concerts organisés par le Fil d'Ariane aient lieu dorénavant dans la salle des fêtes. La commune financera la location du piano. Le Conseil valide cette proposition.

Elle présente ensuite les propositions de la commission relatives au relooking du site internet et de la revue municipale. Suite à la consultation lancée, le choix de la commission se porte sur la société Future Création pour le site et la revue et sur le bureauParis pour le graphisme. Le budget est de l'ordre de 22.000 €.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

La commission souhaite travailler avec un journaliste pour certains articles de la revue.

Le nouveau site internet devrait être opérationnel fin septembre 2014 avec la mise en place d'un intranet pour les élus. D'ici là les commissions enverront leurs PV aux membres du Conseil municipal avec copie au D.G.S. en mairie.

Les rapports des commissions terminés, Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

D_2014_34

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3.500 habitants de se doter d'un règlement intérieur.

L'article L.2125-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que ce règlement doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil municipal.

Un projet de règlement a été élaboré. Il était joint à la note de synthèse distribuée aux membres de l'assemblée délibérante.

Aussi, il propose au Conseil municipal de relire le règlement intérieur établi pour la durée de la mandature et de le valider.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et apporté quelques modifications mineures au document présenté :

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal joint à la présente (23 voix pour – 1 voix contre : T. HUMBLLOT).

Le règlement sera adressé à chaque conseiller municipal une fois visé par la Sous-Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

D_2014_35

SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée les travaux de la commission « Finances » qui s'est réunie les 6 et 7 mai 2014 pour examiner les différentes demandes de subventions reçues des associations collongeaises et extérieures à la commune.

Il rappelle que les subventions allouées aux associations ayant participé à l'organisation de la Foire de la Sainte-Barbe 2013 ont été attribuées en début d'année.

Le montant affecté aux subventions dans le budget 2014 (article 6574) est de 140.000 €.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les propositions de la commission « Finances » et délibéré :

- ARRÊTE à l'unanimité les subventions allouées aux associations au titre de l'exercice 2014 listées dans le tableau ci-après.

Monsieur le Maire demande qu'à l'avenir, pour l'examen des subventions, la commission « Finances » ouvre sa réunion à tous les conseillers afin de faciliter la séance du Conseil municipal au cours de laquelle les subventions sont votées.

Associations Collongeises

Nom de l'association	Type	Subventions		Foire de la Ste-Barbe		Total des subventions	
		2013	2014	2013	2014	2013	2014
Amicale des donneurs de sang	Sociale	700	700			700	700
APEC	Environn.	-	350			-	350
APEL école St-Vincent	Educative	1 000	700	1 500	1 700	2 500	2 400
Campus Adventiste du Salève	Educative	-	-	1 500	1 700	1 500	1 700
Club des Aînés	Sociale	1 400	1 400			1 400	1 400
Club nature et sport de montagne du Salève	Sportive	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
Collonges Accueil	Sociale	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
Collonges Inter Loisirs	Sociale	700	700			700	700
Comité de Foire de la Ste-Barbe	Culturelle	7 000	9 700	1 500	1 700	8 500	11 400
Comité de Secours en montagne	Sociale	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
Ecole de musique A.B.C.	Culturelle	6 000	6 660	1 500	1 700	7 500	8 360
Ecole Brillant Espoir	Educative	350	350			350	350
Le Fil d'Ariane	Culturelle	2 200	2 000			2 200	2 000
Le Petit Théâtre du Salève	Culturelle	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
OGEC école St-Vincent	Educative	30 000	42 584			30 000	42 584
Coopérative école élémentaire	Educative	-	10 000	-	-	-	10 000
Coopérative école maternelle	Educative	-	450				450
Le Sou des écoles	Educative	6 500	3 280	1 500	1 700	8 000	4 980
Paris-Gao-Dakar	Sportive	-	-	1 500	1 700	1 500	1 700
Salève Judo Kwäï	Sportive	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
Tennis Club	Sportive	2 000	2 000	1 500	1 700	3 500	3 700
Union locale des Pompiers	Sociale	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
USC Football	Sportive	2 000	2 000	1 500	1 700	3 500	3 700
USC Tennis de Table	Sportive	700	700	1 500	1 700	2 200	2 400
Anciens AFN Collonges	Sociale	700	700			700	700
APEL Maurice Tièche	Educative	350	700	1 500	1 700	1 850	2 400
Téléthon Collonges	Humanit.	-	350			-	350
Total		65 800	89 524	24 000	27 200	89 800	116 724

Associations non Collongeaises

Nom de l'association	Type	2013	2014
Alzheimer Haute-Savoie	Humanitaire	200	200
Arc en Ciel du Genevois	Humanitaire	200	200
Athlétisme de Saint-Julien	Sportive	0	200
Canhicap Chiens d'aveugles	Humanitaire	0	200
De l'ombre à la lumière	Humanitaire	0	200
Don d'organes tissus humains	Humanitaire	200	200
Espace femmes Geneviève D.	Humanitaire	200	200
Festival de musique Feigères	Culturelle	0	200
Foyer de ski de fond du Salève	Sportive	500	500
Guitare en scène	Culturelle	1000	200
Groupe intervention secours 74	Humanitaire	200	200
Lieutenant louveterie Hte-Savoie	Sociale	350	200
Ligue contre le cancer	Humanitaire	200	200
Locomotive	Humanitaire	0	200
Prévention routière	Humanitaire	200	200
Resto du cœur	Humanitaire	350	400
Scouts Guides de France (St Julien en Genevois)	Social	200	200
Vélo club d'Annemasse	Sportive	100	100
V.M.E.H. 74	Humanitaire	0	200
Total		3.900	4.200

Subventions particulières

Nom de l'association	Type	2013	2014
ADMR	Sociale	5000	5000
MUTAME	Sociale	390	390
EHPAD Viry (demande spéciale de 2€ par habitant faite à toutes les communes pour redresser leurs comptes déficitaires)	Sociale	7376	0
Total		12.766	5.390

Total général subventions allouées	126.314 €
Somme à valoir	13.686 €
Montant article 6574 (budget 2014)	140.000 €

D_2014_36

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE
Avenant marché travaux lot n° 2 « 3B Construction »

Monsieur le Maire expose que l'entreprise « 3B Construction » était titulaire du marché de travaux du lot n° 2 – Maçonnerie / Démolition / VRD du chantier de rénovation de l'église.

.../...

Le montant du marché était de 47.125 € H.T.

Lors de la présentation du décompte définitif par l'entreprise, des moins-values sur les prestations prévues au marché d'un montant de 11.624,80 € ont été actées par l'architecte.

Les travaux non réalisés par l'entreprise dans le cadre de son marché correspondent à des prestations d'étanchéité, de raccordement sur réseau EP, de drainage périphérique, de reprise de maçonnerie sur dalle du clocher et de plans d'exécutions.

Conformément au Code des marchés publics et afin de solder comptablement le marché de l'entreprise, un avenant négatif de 11.624,80 € H.T. doit être passé.

Le montant du marché est ainsi porté à 32.500,20 € H.T. (- 24,66 %).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité l'avenant négatif de 11.624,80 € H.T. à passer avec l'entreprise 3B Construction ;
- CONSTATE que le montant du marché est porté à 32.500,20 € H.T. ;
- CHARGE le Maire de signer l'avenant correspondant et toutes les pièces nécessaires pour solder le marché.

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DU SALÈVE

D_2014_37

Désignation de deux délégués

La commune étant propriétaire de parcelles boisées sur le massif du Salève, elle doit à ce titre être représentée au sein de l'Association Foncière Pastorale (A.F.P.) du Salève.

2 délégués doivent être désignés : un titulaire et un suppléant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DÉSIGNE pour représenter la commune de Collonges-sous-Salève au sein de cet organisme les personnes suivantes :
 - Titulaire : Philippe CHASSOT ;
 - Suppléant : Frédéric MEGEVAND.

D_2014_38

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014-33 du 17 avril 2014, une liste a été proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie pour la composition de la commission communale des impôts directs.

Afin de désigner les membres de cette commission, cette dernière demande que la liste soit complétée par 4 propriétaires de bois et par des redevables domiciliés hors de la commune.

Afin de respecter les dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, le Conseil municipal propose la liste suivante :

Titulaires

Suppléants

Contribuables domiciliés à Collonges-sous-Salève :

Brigitte ANTHOINE	Christophe BEROUJON
Jean-Christophe BOILLON	Philippe CHASSOT
Roger BORNE	Isabelle FILOCHE
Roland VICAT	Françoise UJHAZI
Brigitte GONDOUIN	France MELCHIOR-BONNET
Georges SOCQUET	Yves PERU
François DRICOURT	Chloé LEBOUCHER
Christelle BADO	Janny DUTOIT
Dominique BONNEFOY	Anne GOSTELI
Henri DE MONCEAU	Thierry HUMBLLOT
Yves HELLEGOUARCH	Farid MAZIT-SCHREY
Frédéric MEGEVAND	Lauriane MEROTTO
Cristelle PONCINI	Valérie THORET-MAIRESSE

Contribuables propriétaires de bois :

Michel LACHENAL	Alain SALZARD
Jean TROTTE	Hubert PATRY

Contribuables domiciliés hors commune :

Maurice BADIN	Sophie BONAGURO
341 chemin de Chez Villet - Feigères	34, allée de la Curnaz - Feigères

Le Maire est président de droit de cette commission.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° D_2014_33 en date du 17 avril 2014.

DIVERS

Bâtiment Le Nymphéa – ex refuge du Salève

Monsieur le Maire expose la situation de ce bâtiment situé au pied du Salève en haut des tennis édifiés sur une parcelle communale

Un bail commercial passé devant Maître Pissard a été signé en juin 2006 entre la commune propriétaire du foncier et la société SERTC (Société d'Exploitation de Restaurants Traditionnels et Collectifs) propriétaire du bâtiment.

.../...

La durée du bail était de 9 ans (expiration au 14 juin 2015) pour un loyer annuel de 850 €. Le loyer actuel après actualisation régulière est de 1.083,11 € (valeur juin 2013).

La société SERTC est en liquidation judiciaire et Maître Chatel-Louroz a été désigné comme liquidateur judiciaire par ordonnance du tribunal de commerce du 23 mars 2013.

Suite au décès du gérant de la société SERTC, l'activité de l'établissement a changé en 2008.

Aujourd'hui, le Conseil municipal doit débattre sur le rachat du bâtiment ou l'acceptation de sa reprise par la société qui l'occupe.

Le prix de vente par le liquidateur est de 150.000 € minimum.

La société occupante est à ce jour décidée à faire une proposition au liquidateur judiciaire compte tenu des investissements et aménagements réalisés dans le bâtiment.

Le débat doit porter sur le devenir du bâtiment si la commune décide de l'acquérir et sur les investissements à réaliser pour être en mesure de l'occuper.

Le Conseil municipal décide de reprendre contact avec le liquidateur judiciaire pour connaître la situation de la procédure à ce jour et demande à organiser une visite des lieux afin de se rendre compte de l'état du bâtiment et des possibilités de réaménagement si la commune décidait de l'acquérir.

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe l'assemblée des décisions ci-après qu'il a prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics.

N° de l'arrêté	Date		Désignation MAPA	Ent. consultées	Offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.05.2014	12.05.2014	F	Prestation de missions géotechniques G1 et G2 pour les vestiaires de football	4	3	GEOARVE	1 860,00 €
M.06.2014	12.05.2014	F	Prestation de vérifications périodiques des installations électriques des bâtiments communaux	4	4	APAVE	2 232,00 €
M.07.2014	12.05.2014	F	Prestation de vérifications périodiques des aires de jeux et équipements sportifs	5	5	APAVE	278,40 €
M.08.2014	23.05.2014	F	Prestation pour le diagnostic eaux pluviales sur l'ensemble de la commune	1	1	EPODE	12 150,00 €

Il donne connaissance ensuite des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires et qui ont été traitées depuis les élections municipales (8 déclarations).